



*Communiqué de presse
Paris, le 4 avril 2017*

Action Logement rejoint le comité de pilotage de l'Observatoire du logement social en Île-de-France

Créé en juin 2000, l'Observatoire du logement social (OLS) en Île-de-France est un outil d'aide à la décision qui a pour mission de produire et de diffuser des informations relatives au logement social et d'être un lieu d'échange entre les professionnels du logement.

Il associe aujourd'hui les partenaires du développement de l'offre de logement :

- l'État, représenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ;
- les bailleurs sociaux, représentés par l'AORIF - l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France ;
- la Fédération des entreprises publiques locales d'Île-de-France ;
- la Caisse des dépôts représentée par la Direction régionale Île-de-France ;
- l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF).

Action Logement rejoint l'Observatoire du logement social en Île-de-France

La délégation régionale d'Action Logement est un acteur important du développement économique et de l'attractivité du territoire francilien, au travers des actions conduites en faveur du logement des salariés des entreprises franciliennes et de l'accès au logement des salariés reconnus DALO.

Sa présence au sein de l'Observatoire du logement social, actée lors du comité de pilotage de ce jour, vient reconnaître ce rôle et contribuera à enrichir les travaux conduits pour l'amélioration de l'offre de logements en Île-de-France et à renforcer la connaissance partagée du logement social francilien.

Révision du protocole d'accord de l'OLS

Lors de ce comité de pilotage, les différents partenaires ont également révisé le protocole d'accord, rédigé en 2000. L'OLS affirme dans son protocole sa volonté de produire une information qui permette aux acteurs du logement social d'intervenir dans un contexte de profonds changements institutionnels et législatifs.

Les trois missions de l'OLS sont donc ainsi définies dans le nouveau protocole d'accord :

- définir et mettre en œuvre un programme d'études, n'étant plus propriétaire des données issues de l'enquête Occupation du parc social (OPS) à partir du millésime d'enquête 2016, l'observatoire renforce sa capacité d'études, en produisant des travaux en phase avec les évolutions nationales et régionales des politiques de logement ;
- constituer et gérer une base de données adaptée au fait intercommunal, l'observatoire entend diffuser un ensemble de données neutres, fiables et pérennes qui devront permettre aux intercommunalités de disposer d'éléments de connaissance de leurs territoires aux échelles intercommunale et communale afin de définir leurs politiques locales du logement comme les y invite la loi Égalité et Citoyenneté ;
- créer un lieu d'échanges et de réflexion, dans le nouveau protocole, les acteurs associés au dispositif s'engagent à présenter les principaux résultats issus de l'exploitation de la base de données et de la réalisation des études.



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTAIRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DU LOGEMENT



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME
* Île-de-France



Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)